

# CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION EN *ÉTUDES MÉDIÉVALES (CISEM)*

## *Plan d'études*

**Responsables :** membres du Conseil du Centre d'Études médiévales (<https://www.unige.ch/cem/>)

### **Conditions d'admission**

Peuvent être candidat-e-s au Certificat de spécialisation en *Études médiévales* les personnes qui remplissent les conditions d'immatriculation à l'Université de Genève et qui sont porteuses d'une licence, d'un master ou d'un titre jugé équivalent. Les candidat-e-s qui n'ont pas rédigé un travail de fin d'études dans le domaine des études médiévales peuvent être admis au Certificat de spécialisation sur présentation d'un dossier (lettre de motivation et justification de la formation reçue dans le domaine des études médiévales). Les inscriptions se font pour le semestre d'automne dans les dates prévues par l'Université de Genève.

### **Présentation**

Le Certificat de spécialisation (30 ECTS) offre aux étudiant-e-s ayant fait des études dans le domaine des études médiévales une formation complémentaire sur deux semestres dans le champ spécifique d'une approche interdisciplinaire des études littéraires et historiques. Dans un esprit interdisciplinaire et ouvert, textes littéraires et sources historiques, philosophiques, théologiques et iconographiques du Moyen Âge sont soumis à des analyses approfondies dans des séminaires des domaines concernés et discutés dans un cadre plus étendu d'un colloque interdisciplinaire. La possibilité d'entrer en contact avec les milieux professionnels est assurée par une offre personnalisée d'un stage et/ou travail personnel (stages, déplacements de recherche, etc.) ainsi que par des interventions de spécialistes actifs en dehors de l'Université dans le programme du certificat.

Les **séminaires** sont consacrés aux méthodes d'analyse et à l'étude des manuscrits, des textes et des images du Moyen Âge. Un séminaire est orienté vers les textes littéraires et l'autre vers les sources historiques, philosophiques, théologiques et iconographiques.

Le **stage et/ou travail personnel** qui peut remplacer un des deux séminaires donne aux étudiant-e-s la possibilité d'une recherche autonome, par exemple sous forme d'un déplacement de recherche dans une bibliothèque, des dépôts d'archives ou dans un centre de recherche spécialisé voire sous forme d'un stage. Ce travail doit être en rapport avec l'élaboration du mémoire. L'enseignant-e et l'étudiant-e négocient individuellement le travail à effectuer. Les étudiant-e-s doivent faire un rapport détaillé du travail effectué qui atteste que les clauses du contrat ont été respectées. Le stage et/ou travail personnel peut aussi porter sur un renforcement de la pratique de la langue latine médiévale.

Le **colloque interdisciplinaire** a pour but de favoriser les échanges interdisciplinaires et la mise en commun des compétences disciplinaires des participant-e-s, tout en encourageant les approfondissements méthodologiques par la présentation d'approches différentes.

La rédaction d'un **mémoire** consistant en un travail original de réflexion et d'analyse met à l'épreuve les différents acquis dans la spécialisation.

## Description des enseignements

### 1) Méthodes d'analyse et d'étude des manuscrits, des textes et des images du Moyen Âge

- a) Un séminaire (2h/semestre) orienté vers les textes littéraires **6 crédits**
- b) Un séminaire (2h/semestre) orienté vers les sources historiques, philosophiques, théologiques et les corpus iconographiques **6 crédits**

*Évaluation* : présentation orale dans un des deux séminaires et rédaction d'un travail écrit noté (10-15 pages) dans l'autre **ou** rédaction d'un rapport dans le cadre d'un stage et/ou travail personnel<sup>1</sup> et rédaction d'un travail écrit noté (10-15 pages) dans le séminaire

### 2) Colloque interdisciplinaire **6 crédits**

*Évaluation* : participation à un colloque choisi d'entente avec la direction du programme d'études, selon les modalités concertées avec elle (par exemple, rapport détaillé avec développement personnel sur le sujet de leur choix (env. 10 pages), présentation orale d'un projet de recherche et sa version écrite (env. 10 pages), etc.)

### 3) **Mémoire** : rédaction d'un travail de recherche (env. 25 pages) sous la direction d'au moins deux enseignant-e-s **12 crédits**

*Évaluation* : soutenance orale

Pour réussir le Certificat, l'étudiant-e doit obtenir la note minimale de 4 (échelle de 6) à chacun de ses différents travaux écrits.

Entrée en vigueur : 18 septembre 2023

---

<sup>1</sup> Le *Contrat d'études* peut remplacer un des deux séminaires et donne la possibilité de réaliser une recherche autonome, par exemple sous la forme d'un stage ou d'un séjour de recherche dans une bibliothèque, dans des dépôts d'archives ou encore dans un centre de recherche spécialisé.